

Parc national de Port Cros

Orientation 4.4 Faire des îles un espace d'excellence en matière d'écoresponsabilité

Les enjeux et les principes énoncés sont communs avec ceux de l'Objectif 4.I de la partie 3 de la Charte « Faire des îles un espace exemplaire d'écoresponsabilité ». Ils visent à trouver collectivement des solutions innovantes aux problématiques de développement durable identifiées sur les îles. La quasi totalité des mesures de cette orientation et de l'objectif 4.I sont communes aux coeurs et à l'aire optimale des îles : selon l'importance et l'intensité des problématiques, elles sont développées dans la partie 3 (coeurs) ou la partie 4 (aire d'adhésion).

Favoriser l'écomobilité terrestre et maritime

Les deux premiers objectifs en matière de déplacements sur Porquerolles sont la réduction du parc automobile et la transition vers des véhicules non polluants. L'atteinte de ces objectifs nécessite une accélération de la substitution de véhicules électriques aux véhicules thermiques (et non leur addition), la mutualisation des déplacements et l'analyse des besoins liés aux activités, afin de proposer des solutions adaptées. La problématique des transports de marchandises doit également être abordée à travers l'optimisation de la chaîne de transport à Porquerolles. Au Levant, l'objectif sera d'une part, d'améliorer les conditions d'accès à l'île et de remplacer les véhicules actuels par des véhicules non polluants ou moins polluants adaptés aux conditions topographiques, et d'autre part, d'adapter les infrastructures portuaires aux impératifs de sécurité et d'une gestion plus rationnelle de l'acheminement des marchandises.

Préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques

La charte sera l'occasion d'identifier et de mettre en oeuvre des solutions qui permettent de répondre aux besoins des habitants, tout en préservant durablement la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques. Les solutions porteront en premier lieu sur la réduction des consommations d'eau potable, la sensibilisation des usagers, la récupération des eaux pluviales et de ruissellement, l'amélioration de l'efficacité des systèmes existants (réutilisation, etc.). Le contrat de baie des Îles d'Or sera déterminant dans l'atteinte de ces objectifs.

[...]

9 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
4.4.1 AOA île Établir un schéma d'écomobilité concerté et mutualisé entre les différentes catégories d'usagers sur les îles	<ul style="list-style-type: none">• Participation à l'élaboration d'un diagnostic• Participation aux propositions spéciales îles dans le cadre du	<ul style="list-style-type: none">• Participation à l'élaboration d'un diagnostic• Participation aux propositions spéciales îles	<ul style="list-style-type: none">• TPM, PTP, association des commerçants, associations des habitants, propriétaires,

Parc national de Port Cros

<p>Déclinaison locale du schéma d'écomobilité de l'aire d'adhésion, le schéma d'écomobilité des îles devra intégrer une réflexion globale sur la mobilité en prenant en compte les différents usages et usagers (privés et professionnels en lien avec le niveau d'activité de chaque île) et intégrant toute la chaîne de la problématique des transports : limitation du nombre de véhicules, stationnement, modes doux, transport maritime, transport en commun, fret, véhicules propres, etc...</p>	<p>renouvellement du PDU</p>	<p>dans le cadre du renouvellement du PDU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur Porquerolles, <p>pérennisation à l'année de la navette électrique mise à disposition des habitants</p>	<p>ADEME, CG83, EDF</p>
<p>4.4.2 Coeur et AOA île Améliorer le transport, le déchargement et le stockage des marchandises à destination des îles</p> <p>En matière de fret, la situation actuelle est basée sur une livraison par camions chargés directement par une rampe sur les navires de transport où le plus souvent une commande correspond à un camion. L'objectif de la mesure est de trouver et mettre en oeuvre des solutions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer le nombre de rotations de navires de transport et la circulation des véhicules sur les îles et sur le continent ; - éviter des problèmes de stockage sur les ports d'arrivée et de départ ; - limiter les conflits d'usages liés à la 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Appui technique aux porteurs de projets • Impulsion de la réflexion • Contribution au diagnostic et au schéma de gestion du fret 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre des actions qui relèvent de sa compétence 	<ul style="list-style-type: none"> • TPM, PTP, DGA dans les limites des impératifs défense compagnie maritimes, association des commerçants, associations des habitants, CCIV,, CG83, CR PACA, ADEME

Parc national de Port Cros

<p>coexistence de flux de passagers et de marchandises.</p> <p>Au Levant, la mise à niveau des équipements portuaires est un préalable. Un ou des lieux de stockage adaptés aux types de marchandises sont nécessaires sur le continent.</p>			
<p>4.4.3 Coeur et AOA île Accompagner la transition vers un parc de véhicules terrestres et maritimes non polluants (hybrides).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Appui technique aux porteurs de projets • Régulation du nombre de véhicules sur les îles • Acquisition de véhicules propres 	<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion de la réflexion • Réalisation d'un diagnostic et de propositions • Participation à la régulation du nombre de véhicules sur les îles • Acquisition de véhicules propres 	<ul style="list-style-type: none"> • PTP, DGA, Compagnies maritimes, association des commerçants, associations des habitants, ADEME • CCIV, TPM • CG 83, CR PACA
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>

Référence ID de l'article : #4530

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-10 23:48